



COMMUNIQUE

Du 06 mai 2013

En vertu de l'article 4 de la loi 94-117, Le conseil d'administration de la société SOMOCER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la société SOTEMAIL, filiale du groupe SOMOCER, a déposé, en date du 25 avril 2013, une demande d'admission sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A préciser que la société SOMOCER détient à la date du présent communiqué, quatorze millions quatre vingt sept milles cinq cents (14 087 500) actions dans le capital de SOTEMAIL, de un (1) dinar de nominal chacune, soit 61,25% du capital social de la société.